

La 2e vie des déchets électriques

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mots clés : Agrément d'Ecologic, gestion des DEEE

Guyancourt, le 05 janvier 2015



Agrément des éco-organismes DEEE : les pouvoirs publics disent oui à Ecologic !

Ecologic, éco-organisme en charge de la gestion des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E) pour le compte de 1200 producteurs / distributeurs d'équipements, auprès de 300 collectivités locales et 16,5 millions de français, a obtenu son ré-agrément par les pouvoirs publics pour la période 2015-2020. Investi par cette mission d'intérêt général, Ecologic a pris des engagements forts, de manière à atteindre les nouveaux objectifs fixés par l'Union européenne.

Ecologic remplit les exigences du cahier des charges d'agrément

Le 31/12/2014, le Journal Officiel de la République française publie l'agrément d'Ecologic par les ministères de l'Ecologie, de l'Economie et de l'Intérieur.

Cet agrément autorise Ecologic à gérer l'organisation financière et opérationnelle du réseau de collecte et de traitement des DEEE sur le territoire national.

Le présent agrément est délivré suite à la validation d'un dossier de candidature répondant à un cahier des charges précis. Ce dernier est élaboré par une commission réunissant une vingtaine de représentants de la filière : ministères de tutelle, collectivités locales, producteurs, distributeurs, opérateurs et acteurs de l'économie sociale et solidaire, fédérations professionnelles, associations citoyennes, etc..



Par cet agrément, les pouvoirs publics ont réitéré leur confiance en Ecologic pour la 3° fois consécutive. Fort de cette confiance, Ecologic s'est particulièrement engagé sur les points suivants d'ici à 2020 :



CONTACT PRESSE

Ecologic

Valérie Henriet

Responsable de la communication vhenriet@ecologic-france.com www.ecologic-france.com



La 2e vie des déchets électriques



- doubler les tonnages collectés (et notamment tripler la collecte des petits appareils électriques) en développant un réseau complémentaire, tout en favorisant l'ESS par le biais du réemploi et de l'insertion;
- garantir la bonne réalisation de la dépollution et du traitement des DEEE;
- prévenir la production des DEEE et communiquer sur les conséquences bienfaisantes du geste de tri;
- innover et optimiser l'action de l'éco-organisme;
- prendre en charge la REP dans une logique d'économie circulaire.

Le respect des engagements ci-dessus dépend de la capacité d'Ecologic à fédérer autour de son projet l'ensemble des acteurs concernés (producteurs, citoyens, entreprises, collectivités locales, distributeurs, détenteurs, opérateurs de traitement...). Ainsi, Ecologic fera de l'innovation et de la collaboration les deux principaux piliers de sa stratégie 2015-2020 pour aider la France à atteindre les objectifs de valorisation des DEEE fixés par l'Union Européenne.

A propos d'Ecologic

Ecologic est un éco-organisme agréé par l'Etat pour la gestion des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E). Il veille au bon fonctionnement de la filière auprès de l'ensemble des acteurs impliqués (producteurs, citoyens, collectivités locales, distributeurs, détenteurs, opérateurs de traitement...), dans un souci de performance, de clarté et de respect de l'environnement. En 2013, Ecologic a permis le recyclage de près de 80 000 tonnes de D3E sur le territoire français.

Plus d'informations sur http://www.ecologic-france.com

CONTACT PRESSE

Ecologic

Valérie Henriet

Responsable de la communication vhenriet@ecologic-france.com www.ecologic-france.com